

DECISION N° 0000030 CRTV/DG/DAF/DMA/SM/RF DU 07 JUIL 2025 PORTANT ATTRIBUTION DE LA DEMANDE DE COTATION N°001/CRTV/CIPM/2025 DU 16 MAI 2025 POUR L'ACQUISITION DES CARTES TELEPHONIQUES EN DEUX (02) LOTS A LA CRTV - EXERCICE 2025.

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu La Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu La loi n° 2024/020 du 23 décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun, pour l'exercice 2025 ;

Vu La loi N° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut des Etablissements Publics ;

Vu La Loi N°87/020 du 17 Décembre 1987 portant création de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2016/272 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu Le Décret N°2016/273 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général Adjoint de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu Le Décret N°88/126 du 25 janvier 1988 portant organisation et fonctionnement de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu La Circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;

Vu Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;

Vu La circulaire n° 00007/LC/MINMAP/CAB du 20 mars 2024 portant instructions relatives à la mise en vigueur des Dossiers Types d'Appel d'Offres (DTAO), des Manuels, Guides et Outils de Facilitation de la Passation, de l'Exécution, du Suivi et du Contrôle et de la Régulation des Marchés Publics, induits par les réformes du système des marchés publics ;

Vu la Demande de Cotation n°001/CRTV/CIPM/2025 du 16 mai 2024 pour l'acquisition de cartes téléphoniques à la CRTV en deux (02) lots ;

Vu la proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés n°000030/ CRTV/CIPM du 25 juin 2025 ;

Considérant les nécessités de services ;

DECIDE :

Article 1<sup>e</sup> : Les résultats de la Demande de Cotation n°001/CRTV/CIPM/2025 du 16 mai 2025 pour l'acquisition des cartes téléphoniques à la CRTV en deux (02) lots sont recapitulés dans le tableau suivant :

N°	LOTS	ENTREPRISES	MONTANT TTC	DELAI D'EXECUTION
01	Lot 1 : acquisition de cartes téléphoniques	MTN CAMEROON LIMITED, BP : 15574 Douala, tél. : 679 00 90 22 /677 55 18 14.	23 999 685 F CFA	trois (03) jours
02	Lot 2 : acquisition de cartes téléphoniques	Infructueux	R.A.S	R.A.S

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

Fait à Yaoundé, le

07 JUIL 2025

Le Directeur Général,

Charles NDONGO

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Archives ;
- Intéressé.